

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-quatrième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 20, 21 et 23 – 26 juillet 2018

Questions régionales

Rapports régionaux

EUROPE

1. Le présent document a été préparé et soumis par le représentant régional de l'Europe*.

Informations générales

2. Représentants: M. Paulo Carmo, M. Maurizio Sajeve, M. David Kikodze, Mme Ursula Moser. Nombre de Parties dans la région: 49.
3. Noms des autres institutions et ONG contactées pour les travaux relatifs à la CITES au cours de la période: UICN, PNUE-WCMC, TRAFFIC.

Activités

4. Les représentants régionaux ont maintenu des contacts avec toutes les Parties de la région. Ursula Moser (CH) et Paulo Carmo (PT) ont participé à des réunions et à des groupes de travail.
5. La Suisse a financé la 10^e Réunion régionale européenne sur les plantes à Palerme (Italie), qui s'est tenue du 28 février au 2 mars 2018.
6. L'Union européenne a octroyé 7 millions d'euros au Programme CITES sur les espèces d'arbres pour la période 2017-2020. Ce programme vise à aider les Parties à prendre des mesures de conservation et de gestion afin de veiller à ce que le commerce du bois, de l'écorce, des extraits et d'autres produits des espèces d'arbres CITES soit durable, légal et traçable.
7. La 10^e Réunion régionale européenne sur les plantes s'est tenue à Palerme (Italie), du 28 février au 2 mars 2018. Tous les représentants régionaux de l'Europe ainsi que le spécialiste de la nomenclature ont participé à la réunion avec le Secrétariat CITES. Au total, 44 participants de 17 Parties d'Europe étaient présents et des conférences Skype ont eu lieu avec trois Parties d'Europe ainsi que le représentant régional de l'Océanie.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Recommandations de la 10^e Réunion régionale européenne de la CITES sur les plantes

10^e Réunion régionale européenne de la CITES sur les plantes
28 février – 2 mars 2018
Orto Botanico dell'Università degli Studi di Palermo,
Via Lincoln, 2, Palermo – 90123, Italie

Culture & reproduction artificielle de plantes CITES

Salue le travail et les progrès accomplis par ce groupe de travail du Comité pour les plantes

Reconnait la valeur de la diversité et de la portée des documents préparés par ce groupe, et encourage plusieurs Parties à soumettre les documents clés à la prochaine session du Comité pour les plantes afin de faciliter une discussion informée des résultats formels du groupe de travail

Soutient d'une manière générale la décision d'élaborer un code de source supplémentaire pour les plantes, afin de répondre aux problèmes posés par les plantes sauvages gérées et de faciliter l'application de la Convention aux plantes

Prend note de la préférence des Pays-Bas pour l'élargissement de la définition actuelle de la reproduction artificielle, et demande aux Pays-Bas de poursuivre cette option et de renvoyer des commentaires, sur cette base, aux coprésidents du groupe de travail au plus tard le 10 mars 2018

Note que tout nouveau code de source "intermédiaire" devrait exiger un ACNP clair et adéquat

Que le groupe de travail veille à ce qu'il y ait des limites claires et facilement discernables entre tout nouveau code de source et le code de source A ainsi que le code de source W

Que la description du code soit claire et simple, et que toute autre question, telle que l'enregistrement ou le marquage, soit incluse dans les orientations et non dans la description du code

Que le concept d'amélioration de la "conservation de l'espèce" va au-delà des attributions de la CITES et devrait être retiré de la description du code

Qu'une nouvelle définition/description simple de la plantation est requise et, si possible, devrait prendre la forme d'un texte simple, basé sur ce qui est actuellement le plus largement accepté par la communauté internationale

Félicite l'Allemagne pour son travail sur la portée et l'éventail de méthodes de culture des plantes médicinales, et l'encourage à préparer, si possible, un document sur ce sujet pour soumission à la prochaine session du Comité pour les plantes.

Que des orientations sur l'application du nouveau code de source soient produites, dès que possible, après son adoption lors d'une session de la Conférence des Parties

Encourage toutes les Parties de la région, en particulier celles qui participent à la présente réunion, à faire part de leurs commentaires et de leurs avis aux coprésidents du groupe de travail au plus tard le 10 mars.

Orchidées, aloès & ifs

Félicite l'Afrique du Sud et l'Autriche pour leurs travaux de détection et de recherche du commerce illégal d'*Aloe ferox*

Encourage les Parties de la région à informer leurs agences de lutte contre la fraude du commerce illégal potentiel d'*Aloe ferox* et, si possible, à cibler la détection d'un tel commerce

Encourage les Parties qui ne l'ont pas encore fait à répondre, au plus tard le 10 mars, au questionnaire distribué par le groupe de travail du Comité pour les plantes sur les annotations d'orchidées

Prend note du travail approfondi réalisé sur le commerce illégal des orchidées, et invite les Parties de la région à mettre ces recherches à la disposition de leurs autorités CITES, en particulier les agences de lutte contre la fraude, et, si possible, à cibler le commerce illégal d'orchidées tropicales menacées

Salue le travail effectué par les autorités CITES de Slovaquie sur le prélèvement illégal d'orchidées tempérées rares et menacées

Demande aux Parties de la région de partager avec la Slovaquie l'expérience, la recherche, l'éducation et les protocoles de lutte contre la fraude pour combattre le prélèvement et le commerce illégaux d'orchidées tempérées.

Accueille favorablement le projet initié par l'Allemagne intitulé "*DNA identification of CITES listed Species in Plant Products in Trade*" [Identification par l'ADN des espèces CITES présentes dans les produits végétaux commercialisés], et encourage l'Allemagne à tenir les Parties informées de ses progrès et des résultats finaux.

L'élaboration d'ACNP pour les plantes CITES

Félicite l'Allemagne pour son travail approfondi et continu sur l'élaboration d'orientations pour l'émission d'ACNP adéquats pour les plantes pérennes, maintenant utilisées pour diverses autres formes de vie

Accueille favorablement l'extension des orientations en 9 étapes aux espèces d'arbres produisant du bois, et recommande que les résultats soient présentés à la prochaine session du Comité pour les plantes

Félicite la Belgique pour son travail scientifique approfondi sur le taxon non-CITES *Pterocarpus tinctorius* (Mukula) à travers le test du processus en 9 étapes pour les espèces d'arbres, et note que l'identification n'est fiable qu'au niveau du genre – ce qui devrait être reflété dans toute future proposition d'inscription aux annexes de la CITES

Note l'importance de la prise en compte des communautés locales dans la conservation globale des espèces d'arbres.

Séances 6, 7 & 8: Espèces CITES produisant du bois: Identification & contrôle du commerce

Reconnaît l'importance vitale des collections mondiales de bois dotées de ressources suffisantes, organisées par des experts et détenues par des institutions pour la mise au point de méthodes et de techniques d'identification des bois CITES

Souligne qu'il est urgent de collecter et de partager des échantillons de bois CITES avec les instituts détenant des collections mondiales de bois

Prie instamment les Parties qui envisagent de proposer l'inscription d'espèces d'arbres aux annexes de la CITES d'examiner les documents d'identification pertinents, et notamment les collections de bois

Recommande aux instituts scientifiques d'Europe de partager leur expérience du Registre CITES des institutions scientifiques avec les instituts partenaires des États de l'aire de répartition afin de les encourager et les aider à procéder à leur enregistrement

Salue l'excellent travail et le leadership de la UK Border Force dans le contrôle du respect de la CITES pour les plantes, et note que les confiscations de plantes et de produits de plantes CITES auxquelles elle a procédé représentent 56 % de toutes les confiscations réalisées au Royaume-Uni

Note que la UK Border Force a signalé une expansion du commerce illégal de compléments alimentaires à base de plantes et de produits végétaux contenant des espèces CITES telles qu'*Aloe ferox*, *Prunus africana* et *Hoodia gordonii*

Reconnaît les difficultés liées au commerce des instruments de musique, et note l'évolution vers l'utilisation de bois transformé non réglementé provenant de sources durables pour les claviers, et vers l'augmentation générale de la conformité aux contrôles CITES à la suite d'une plus forte participation de l'industrie et de la communauté des instruments de musique

Informe les Parties de l'utilité du guide Excel intitulé "*Musical Instruments Weights*" [Poids des instruments de musique], produit par l'autorité scientifique de l'Autriche, pour évaluer le poids des matériaux CITES présents dans les instruments de musique

Félicite l'Allemagne pour l'élaboration et l'actualisation continue du CITESwoodID, ainsi que pour son soutien constant à cet outil dont la version 2017 couvre désormais 44 taxons CITES et 34 taxons ressemblants, et est disponible en 4 langues. Le CITESwoodID s'est maintenant imposé comme l'un des principaux outils utilisés à l'échelle mondiale pour l'identification des bois CITES

Encourage l'Allemagne à renforcer encore le CITESwoodID sur Internet et en tant qu'application pour smartphones, et à poursuivre son programme d'ateliers de formation très réussis, avec une référence spéciale à la participation des États de l'aire de répartition des espèces d'arbres CITES

Encourage le Secrétariat CITES à préparer une notification portant sur l'information des Parties sur la question de *Pericopsis elata* en provenance de la RDC et d'autres questions relatives au respect de la Convention et découlant de la 69^e session du Comité permanent

Reconnaissant l'entrée en vigueur du Règlement sur le bois de l'UE (RBUE) en mars 2013, encourage une coopération et une interaction étroites entre les autorités CITES de la région et les autorités équivalentes dans les pays mettant en œuvre le RBUE

Encourage les Parties de la région et le Secrétariat CITES à fournir un appui technique et des orientations aux autorités des États de l'aire de répartition des espèces d'arbres CITES, sur la question des avis d'acquisition légale

Note le grand nombre d'instruments de musique importés dans la région (p. ex. environ 300 000 guitares importées aux Pays-Bas en 2012, dont 60 % ensuite réexportées, et 2,46 millions de guitares produites chaque année aux États-Unis d'Amérique)

Recommande que les Pays-Bas coordonnent la préparation d'un document basé sur les informations collectées par les Parties dans la région et portant sur les importations d'instruments de musique et de matériaux utilisés pour leur production, pour présentation à la prochaine session du Comité pour les plantes de la CITES au plus tard le 21 mai

Que les représentants régionaux d'Europe recueillent les points de vue des Parties de la région sur une éventuelle dérogation de la CITES pour les instruments de musique et les petits produits finis (p. ex. les manches de couteaux).

Préparation de la 24^e session du Comité pour les plantes et de la CoP18

Note que la région devra élire un nouveau représentant pour remplacer le Professeur Maurizio Sajevo et que la réunion est convenue que l'Allemagne a un candidat qualifié. Des discussions supplémentaires seront nécessaires en ce qui concerne la représentation globale de l'Europe au sein du Comité.

Note que le remplacement du spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes sera nécessaire et que le Professeur Michael Kiehn de l'Autriche est un candidat qualifié et venant de la région

Note que le travail sur la nomenclature a été financé par le passé à partir du budget principal de la CITES et que les Parties pourraient envisager que cela soit proposé comme une option future pour soutenir la charge de travail croissante – en particulier en ce qui concerne la préparation de références normalisées pour les espèces d'arbres.

Séance ouverte – Suivi du commerce, lutte contre la fraude & renforcement des capacités

Prend note de la question de la cybercriminalité, et encourage la recherche sur le commerce illégal des espèces CITES les plus menacées (p. ex. FloraGuard) et l'utilisation de rencontres telles que les comités CITES et la CoP, y compris les événements parallèles, pour communiquer des informations, solliciter des contributions et partager les résultats de tels projets

Salue la publication du guide intitulé: "*Succulent Plants, a Guide to CITES-listed Species*" [Plantes succulentes, un guide des espèces CITES], félicite la Suède pour ce travail et encourage d'autres travaux de ce type

Prend note de la valeur d'EU-Twix et de ses réseaux mondiaux de partenaires, et encourage les autorités CITES à contribuer et à partager des données sur ce réseau

Accueille favorablement les progrès du marquage des plantes CITES, encourage la diffusion d'informations sur ces progrès aux Parties de la région, et encourage l'Autriche à produire un document et à envisager d'organiser un éventuel événement parallèle sur cette question lors de la prochaine session du Comité pour les plantes.

Priorités & défis dans la région Europe

Prend note des priorités identifiées à la séance 2 (tableau en annexe), et

Identifie les éléments suivants comme les principaux défis pour la région Europe:

ACNP (y compris la préparation d'une réunion "Cancún II")

Commerce de spécimens reproduits artificiellement

Orchidées

Annotation – possibilités de dérogation pour certains produits finis

Commerce illégal d'espèces européennes

Respect de la Convention

Commerce des spécimens de *Dalbergia* / Annotation #15

Instruments de musique

Autres produits finis

Inscriptions de nouvelles espèces d'arbres

Identification du bois.